

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
 15 rue de Verdun, centre ville, Nouméa
 BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
 Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Vendredi de 08h00 à 12h00



**POUR UNE ADJONCTION, MODIFICATION ou
SUPPRESSION D'ACTIVITE**



Dans ce cas, (pour l'ajout) l'activité est déjà prévue dans l'objet social (PM), mais déclarée ni à la patente ni au RCS comme étant réellement exercée.

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	R I D E T		
- 2 bulletins modificatifs B3	- 1 bulletin RID M2C <table border="1" data-bbox="869 1317 1369 1460"> <thead> <tr> <th data-bbox="869 1317 1369 1393">DSF (uniquement pour les Sociétés)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="869 1393 1369 1460">- 1 bulletin modificatif</td> </tr> </tbody> </table>	DSF (uniquement pour les Sociétés)	- 1 bulletin modificatif
DSF (uniquement pour les Sociétés)			
- 1 bulletin modificatif			

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

19 750 XPF (uniquement règlement en chèque à l'ordre du «RCSDAE »)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Obligatoire, dès lors que le dossier passe par la CCI, qui consiste à une assistance pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

Merci de remplir le bulletin de façon lisible